

AVENIR EN SOI

Accompagner toute personne confrontée à des difficultés personnelles et professionnelles qui vont l'amener à vivre une période de changement.



DESRIPTIF

Dans le cadre de ses missions, la MSA a pour objectif de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des actifs agricoles et résidant en milieu rural en priorité. **AVENIR EN SOI** est un dispositif d'accompagnement visant à aider les personnes dans leurs changements (choisis ou imposés) personnels ou professionnels par :

- La remobilisation ;
- La dynamisation ;
- Les échanges avec les autres.

Cette action met en œuvre les principes de la Reconnaissance des Acquis de l'Expérience (RAE) : le bénéficiaire identifie les compétences acquises au fil de ses expériences sociales, familiales, professionnelles...

Il repère les conditions nécessaires pour pouvoir les mettre en œuvre. Par l'analyse de ses expériences, il repère ses compétences fortes et les stratégies éprouvées sur lesquelles il va pouvoir s'appuyer pour réussir sa période de changement.

La démarche est structurée, collective et animée par des professionnels spécialement formés :

- Un groupe de 12 personnes maximum ;
- 6 à 8 séances d'une journée, espacées d'une à deux semaines.



BÉNÉFICIAIRES

Toute personne confrontée à des difficultés personnelles et professionnelles qui vont l'amener à vivre une période de changement, que ce soit pour des raisons :

- **Économiques**
(*crise agricole, réorientation ou diversification des productions...*)
- **De santé**
(*accident du travail, arrêt maladie prolongé, handicap...*)
- **Familiales**
(*divorce, veuvage, prise en charge d'une personne dépendante...*)
- **Ou pour toute autre raison**
(*arrivée à la retraite, départ d'un associé...*)
- **Demandeurs d'emploi**
- **Exploitants et salariés**
- **Les jeunes (insertion professionnelle)**
- **Jeunes retraités et futurs retraités**

PRESCRIPTEURS

La personne s'engage volontairement sur le dispositif.

Un partenariat est mis en place en interne et en externe pour constitution des groupes : Pôle Emploi, CAP EMPLOI / SAMETH, les services de santé au travail, les médecins conseils de la MSA, association solidarité paysan, centres sociaux ruraux, structures d'insertion locales...

À QUI S'ADRESSER ?

MSA Picardie

8 avenue Victor Hugo - 60010 BEAUVAIS
www.msa-picardie.fr

MSA Nord - Pas-de-calais

33 rue du Grand But - 59160 CAPINGHEM
1 rue André Gatoux - 62000 ARRAS
www.msa59-62.fr

FINANCEURS

Dispositif financé intégralement par la Mutualité Sociale Agricole - MSA.

Régime général	Régime agricole	Indépendant	Agent de la fonction publique
NON	OUI	NON	NON

Mobilisable pendant l'arrêt de travail : OUI

AVENIR EN SOI

Accompagner toute personne confrontée à des difficultés personnelles et professionnelles qui vont l'amener à vivre une période de changement.

DÉROULÉ DE L'ACTION

Détection et demande

Les bénéficiaires sont repérés et mobilisés par les caisses de la MSA ou sont orientés par leurs partenaires vers les services d'Action Sanitaire et Sociale des caisses de la MSA.

Pas de critère l'éligibilité.

La personne sollicite le service d'action sanitaire et sociale de la caisse de la MSA qui peut proposer aux bénéficiaires potentiels de participer à l'action collective.

Entrée dans le dispositif

- Chaque personne s'inscrit dans cette démarche sur la base du volontariat.
Remarque : les personnes sont généralement orientées sur le dispositif par l'opérateur qui les accompagne.
- Un professionnel de l'action sociale de la MSA présente en réunion collective le déroulement (contenu, dates, lieux) et précise les conditions de participation.
- Le moment opportun pour la personne de s'engager dans cette action est défini à l'occasion d'un entretien individuel.

Durée

- 6 à 8 séances d'une journée en collectif au sein d'un groupe de 12 personnes maximum.

Contenu

- **Étape 1** : Définition du projet : finalité, objectifs, intentions.
- **Étape 2** : Panorama de vie : la personne parcourt les périodes de sa vie pour en sortir ses forces.
- **Étape 3** : Analyse d'expériences : définition de ses capacités et de ses compétences.
- **Étape 4** : Synthèse des compétences.
- **Étape 5** : Des compétences au projet : la personne s'engage sur un rétro planning pour la mise en œuvre de son projet.
- **Étape 6** : Formalisation du projet en présence de la structure l'ayant orientée sur **AVENIR EN SOI**.

Suivi

- Relais aux partenaires locaux pour un accompagnement.
- Bilan à 3 mois en réunion collective.
- Bilan à 6 mois en réunion collective.



BON À SAVOIR

La session **AVENIR EN SOI** peut être mise en place sur l'ensemble du territoire via les conseillers sociaux.